

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 90 (1992)

Heft: 12: Photogrammetrie und Informationssysteme in der RAV = Photogrammétrie et systèmes d'information dans le cadre de la REMO

Artikel: Compétition technique et adjudications en MO

Autor: Bercher, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-234903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Compétition

Spielregeln des marktwirtschaftlichen Wettbewerbs verfälscht. Etwas salopp ausgedrückt: Man spielt mit gezinkten Karten.

Schlussbetrachtung

In den Schweizer Kantonen findet man zahlreiche Formen und Nuancen zwischen rein staatlich und weitgehend privatwirtschaftlich organisiertem Vermessungswesen, zwischen zentralistischen und dezentralen Strukturen, monopolistischen und liberalen Formen. Anderseits sind Stand, Qualität und Dienstleistungs-

angebot der amtlichen Vermessung regional sehr unterschiedlich. Wie steht es wohl mit der Wirtschaftlichkeit? Besteht zwischen Organisationsform, Vermessungsstandard und Wirtschaftlichkeit ein systematischer Zusammenhang?

«Mehr Marktwirtschaft, mehr Wettbewerb», wird allenthalben gefordert, unbedacht, ob die Voraussetzungen dazu gegeben sind. Wenn mehr Wettbewerb die Lebensbedingungen verbessern soll, ist ein gewisses Gleichgewicht in und zwischen verschiedenen menschlichen und gesellschaftlichen Bereichen wie Besitz, Bildung, Sicherheit, Recht, Zwang und

Freiheit usw. Voraussetzung. Ist dieses Gleichgewicht gestört, hat Wettbewerb verheerende Folgen. Daran hat auch der Erdgipfel in Rio nichts geändert.

In der Schweiz ist dieses Gleichgewicht (noch) vorhanden. Etwas mehr Wettbewerb ist durchaus erträglich, in der amtlichen Vermessung sogar zuträglich.

Adresse des Verfassers:
Benno Stöckli
Kant. Vermessungsamt
Zentralstrasse 28
CH-6002 Luzern

Compétition au sein de la REMO – le point de vue d'un entrepreneur

J. Frund

La mise en soumission des mandats de mensuration officielle, c'est la panacée pour les uns, la consternation et l'effroi pour les autres.

Ma réaction est de circonspection, teintée d'incrédulité: la montagne ne va-t-elle pas accoucher d'une souris? Que veut-on au juste? Une compétition de techniques d'exécution ou une compétition de prix?

La première implique la «liberté des méthodes». Mais cette liberté a des limites, qu'il faudra bien définir, dans un cahier des charges adéquat, préalablement à la

mise en soumission. L'enjeu est de taille, pour l'administration comme pour la profession, mais il en vaut la peine s'il peut contribuer au développement de techniques nouvelles, conduisant à terme à une limitation des coûts sans perte de qualité. La compétition de prix, quant à elle, présuppose une définition précise de l'œuvre à réaliser, l'établissement d'un «avant-métré», pour que les conditions d'adjudication ne puissent pas être invalidées ultérieurement en raison d'une appréciation trop éloignée de la réalité.

Demandera-t-on à chaque soumissionnaire d'établir lui-même cet avant-métré? C'est un travail important, qui alourdirait les frais généraux et qui devrait être compensé, par une augmentation des coûts, ou, à défaut, par des prestations de coût et de qualité moindres.

A mon avis, la compétition de prix n'est pas la solution miracle qui permettra d'atteindre les objectifs de la REMO. Je crains fort qu'elle ne soit qu'une mode, passagère espérons-le, qui ne fera que compliquer la tâche tant de l'administration que des adjudicataires.

Adresse de l'auteur:
Joseph Frund
Chemin de Bois-Gentil
CH-1603 Grandvaux

Compétition technique et adjudications en MO

A. Bercher

Introduction

L'occasion est enfin donnée d'aborder le sujet de la «mise en soumission». Un tel sujet exige tout d'abord une analyse aussi complète que possible, de manière à en dégager les divers aspects.

Voici donc quelques réflexions du responsable d'un Service cantonal du cadastre. On constate tout d'abord que la compétition technique recouvre plusieurs composantes: il y a la technique d'exécution, mais aussi les moyens en personnel et en matériel, tout cela devant conduire à une offre de prix.

Compétition technique

Concernant la liberté des méthodes, préconisée actuellement, on peut la comprendre comme l'utilisation des méthodes appropriées à chaque opération. Il faut relever qu'elles ne sont d'ailleurs pas si nombreuses et qu'elles peuvent être combinées.

Lorsqu'il s'agit de travaux de MO intéressant l'ensemble des professionnels (nouvelles mensuration/rénovation, numérisation préalable), cette liberté ne peut pas être absolue; l'œuvre cadastrale exige en effet une uniformité. On pourrait donc con-

cevoir de définir en commun (Service cantonal du cadastre et Association professionnelle) les différentes méthodes acceptables, en les adaptant régulièrement à l'évolution technique; on obtiendrait pour chacune d'elles:

- les exigences techniques (description des opérations et forme des dossiers à livrer)
- un tarif de référence

Dans le Canton de Vaud, un tel schéma existe déjà et l'on peut relever que la Société professionnelle s'y implique de manière approfondie.

On pourrait appliquer un même schéma, lorsqu'il s'agit de travaux spéciaux intéressant un nombre limité de professionnels (numérisation du plan d'ensemble, mise à jour périodique des données à l'aide de la photogrammétrie), l'action commune se

déroulant alors entre le Service cantonal et le groupe des spécialistes intéressés. Une information générale aux responsables de l'organisation professionnelle est toutefois impérative pour lui permettre de relever les aspects de politique professionnelle qui pourraient se présenter.

Cette manière de faire faciliterait la prise en charge de l'œuvre cadastrale par le Service cantonal et se justifie par la responsabilité de l'Etat dans le domaine de la MO.

La compétition sur la technique d'exécution consisterait alors à proposer la ou les méthode(s) à engager, avec un % d'application des tarifs de référence y relatifs (% tenant compte du niveau des salaires, du degré d'efficacité du personnel, de l'amortissement du matériel, du temps/distancce de déplacement, ...).

La compétition technique est ainsi liée à la compétition de prix.

Il reste cependant un aspect important à régler: la garantie de mise à disposition d'un personnel compétent le temps nécessaire (y compris l'encadrement) et d'équipements particuliers, équipements individuels ou utilisation d'équipements extérieurs (par exemple pour le traitement graphique interactif). Pour les petits bureaux, cela consisterait à obtenir un renfort extérieur ou à proposer la solution d'un consortium.

La solution de renfort extérieur, voire de consortium, doit permettre aux petits bureaux techniques de pouvoir obtenir une adjudication. Il y a certainement là un élément de solidarité professionnelle à faire intervenir.

Procédure de mise en soumission

La procédure de mise en soumission pourrait comprendre:

- la présentation d'une offre technique, comprenant la description de la (des) méthode(s) choisie(s), accompagnée d'une garantie relative au personnel et au matériel nécessaires
- la présentation d'une offre de prix adaptée à la situation particulière du soumissionnaire

On abandonnerait ainsi la solution pratiquée jusqu'ici et qui consistait à répartir les travaux de MO entre tous les bureaux techniques.

Conclusion

Des changements vont intervenir.

On constate toutefois qu'on ne peut changer de système d'un jour à l'autre. Même avec des travaux de type nouveau, tel que

la numérisation préalable, le système de mise en soumission exige d'abord la mise au point des normes d'exécution et l'acquisition de l'expérience nécessaire. C'est pourquoi le Service cantonal vaudois du cadastre et l'Association professionnelle ont convenu de suivre encore le schéma tarifaire paritaire en 1993.

Par ailleurs, l'offre la plus basse n'est pas forcément la meilleure, car en cas de retard, la prise en compte des mutations provoque une augmentation du coût, la répartition des frais est retardée et la charge d'intérêts sur les avances faites par le maître de l'œuvre s'en trouve alourdie. Etant donné le caractère nouveau d'une compétition entre les bureaux d'ingénieurs géomètres, une large discussion doit encore intervenir à ce sujet.

Adresse de l'auteur:

André Bercher
Chef du service cantonal du cadastre
et du registre foncier
Av. de l'Université 3
CH-1014 Lausanne

Bezugsquellenregister – das Nachschlagewerk für Anbieter und Benutzer!

Nicht vergessen!

Erneuerung 1993

für Ihren erfolgreichen Eintrag
im Bezugsquellenregister

Zögern Sie nicht – Ihre
Kunden suchen Ihren Eintrag

**Sie sind nicht im Verzeichnis?
Sie möchten aufgeführt sein?**



Also wählen Sie schnell Telefon 057/23 05 05 und verlangen Sie unseren Herrn Signer oder unsere Frau Brennwald. Sie geben Ihnen gerne Auskünfte über die Kosten und Bedingungen.